

**Agence de Développement
Touristique et de Promotion
du Territoire de Saône et Loire**

DEVENEZ "E-TABLISSEMENT BRANCHE"



Le principe du LABEL "E-TABLISSEMENT BRANCHE" :

Un nouveau service pour vos clients : le principe est très simple, vos clients rechargent pendant qu'ils consomment ou consomment pendant qu'ils rechargent leur véhicule électrique, deux roues ou voitures.

En quoi consiste le LABEL :

Le Label a pour but de :

- Vous faire reconnaître auprès d'une nouvelle clientèle en leur facilitant la recharge des petits véhicules à assistance électriques : vélos, VTT, scooters, motos, quadricycles légers, voitures sans permis et des voitures électriques de tourisme ainsi que les bateaux électriques sur le territoire français.
- Développer l'utilisation des VAE notamment pour le tourisme, les loisirs, le sport et la découverte des territoires.
- Dynamiser l'activité économique par le biais de ce nouveau mode de déplacement et de nouveaux services apportés à votre clientèle.
- Montrer au sens large du terme, votre engagement aux changements autour des déplacements propres, une implication dans le Grenelle de l'Environnement et la Transition Energétique.
- Assurer une publicité indirecte vous apportant ainsi de nouveaux consommateurs ou clients au sein de votre établissement.







Action et engagement de l'établissement Labellisé :

L'E-tablissement Branché : restaurant, hébergeur, camping, commerçant, office de tourisme, acteur du tourisme, camping, port de plaisance, mairie, collectivité, industriel, franchisé... qui souhaite être Labellisé s'engage à mettre gracieusement (ou moyennant une faible participation uniquement pour les voitures), à la disposition de ses clients ou visiteurs qui souhaitent recharger leurs VAE une simple prise de courant 220 V (un coffret de recharge ou une borne).

Le coût d'une recharge complète revient à quelques centimes d'euros pour un deux roues et à 1,5 € pour la recharge complète pour une voiture.

Idéalement l'établissement propose soit un râtelier devant son établissement soit un local sécurisé pour les deux roues, et une borne de recharge ou un coffret mural (liste des solutions disponibles sur demande).

Plus vous avez de fonctions, plus votre cote augmente :

-  - Recharge des deux roues possibles dans votre établissement
-  - Recharge des deux roues, quadricycles, automobiles en mode 1 ou 2
-  - Recharge de tout véhicule en mode 1 – 2 et 3, limité à 16A
-  - Recharge de tout véhicule en mode 1 – 2 et 3, semi-accélééré en mode 3, recharge en 4H (16A en triphasé)
-  - Recharge de tout véhicule, et recharge accélérée, en deux heures (32A triphasé)
- FAST**  - Recharge rapide

A quoi donne droit la Labellisation ?

- Un autocollant **E-TABLISSEMENT BRANCHE** à coller sur la devanture de votre établissement
- Une attestation de Labellisation **E-TABLISSEMENT BRANCHE**
- L'autorisation d'utiliser le logo **E-TABLISSEMENT BRANCHE** sans modération
- Un affichage sur un site internet **E-TABLISSEMENT BRANCHE** (mise en place prévue mi-2013)
- Un référencement sur le site **CHARGEMAP** référencement des bornes de recharge en France : <http://fr.chargemap.com/>
- Une promotion par les partenaires du Label **E-TABLISSEMENT BRANCHE**
- Un panneau optionnel **E-TABLISSEMENT BRANCHE** à installer sur la façade de l'établissement (50€ PU TTC)

Combien coûte la Labellisation :

30 € pour l'année 2013

Dans le cadre du partenariat établi entre l'agence de développement touristique et de promotion du territoire de Saône et Loire et la société Nouvel Espace Mobilité, le coût de labellisation est pris en charge par l'ADT 71 pour une période expérimentale d'une année, renouvelable deux fois.

Option plaque signalétique de façade : 50 €

Mode d'adhésion

Transmettre une fiche de demande d'adhésion complète à :

Agence de Développement Touristique et de Promotion du Territoire

(Label E-tablissement Branché)

Maison de la Saône et Loire

389 Av De Lattre de Tassigny

71000 Mâcon

Contact – Renseignements

Nouvel Espace Mobilité

Benjamin LECOMTE :

06 78 30 46 79

lecomte.benjamin@orange.fr

Agence de Développement Touristique

Laetitia GIRARDON

03 85 21 02 26

l.girardon@adt71.com

Bulletin d'ADHESION

COTISATION  e-tablissement
Branché POUR L'ANNEE 2013

Mme ou M : _____

Etablissement : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Email : _____

J'ai pris connaissance du fait que le coût d'adhésion, de 30 € par an, est pris en charge à titre expérimental par l'ADT 71 pour la première année (renouvelable deux fois). A l'issue de cette période expérimentale d'une durée maximale de 3 ans, le renouvellement de l'adhésion me sera facturé si je décide de conserver le label..

A renvoyer à :

Agence de Développement Touristique et de Promotion du Territoire

(Label E-tablissement Branché)

Maison de la Saône et Loire

389 Av De Lattre de Tassigny

71000 Mâcon

Fait à :

Signature :